

SIRTOM : LA TARIFICATION INCITATIVE.

Chaque jour, chacun de nous rejette 1 KG de déchets. Après le tri des déchets qui a agi sur la préservation des ressources naturelles et sur l'économie des énergies, un nouveau défi se présente : la réduction des déchets !

Les efforts de tri ont permis de passer de 40 178 tonnes en 2010, à 29403 tonnes en 2013, soit 208,82 kg/habitant. Bien qu'en 2013 on constate une baisse de 16% de la production d'ordures ménagères pour le SIRTOM, le volume de déchets reste trop important. Le déploiement des bacs jaunes et la mise en œuvre de la Tarification Incitative doivent permettre d'obtenir, par habitant, une production inférieure à 150 kgs/an.

La mise en œuvre de la tarification incitative, permet :

- D'une part de répondre aux objectifs du Grenelle de l'Environnement et d'autre part, de faire évoluer le mode de cotisation pour le rendre plus juste, plus transparent et plus responsabilisant pour le citoyen.
- Lors des débats au Comité Syndical du SIRTOM et au Conseil Communautaire, vos élus se sont positionnés pour une part incitative minimale (10%) au vu des disparités cadastrales, des revenus faibles, des efforts de tri mis en œuvre par les citoyens et des responsabilités des industriels et de la grande distribution, vis-à-vis de la production des emballages des produits mis en vente. La majorité du Conseil Communautaire a retenu une part de 20%.
- Les pourcentages de la Taxe Incitative (20%) pourront évoluer au vu des décisions prises par le Comité Syndical du SIRTOM chaque année.

LA TARIFICATION INCITATIVE (TIEOM) EN PLACE DEPUIS 2014 !

Elle comprend :

- Une part fixe : 80% du montant des dépenses recouvrées en fonction de la valeur locative du local de chaque foyer.
- Une part variable : 20% en fonction de la production d'ordures ménagères selon deux paramètres : 1) le volume du contenant utilisé (bacs, sacs, trappe colonne) 2) le nombre de présentations (levée bac/retrait sacs rouges post payés/ouverture trappe colonne enterrée sol).

Un prix du litre sera appliqué et permettra de calculer la part incitative (prix du litre 0,01€ x par le volume des déchets par foyer). Il sera fixé chaque année par délibération du Comité Syndical du SIRTOM.



ATTENTION !

La comptabilisation de votre production d'ordures ménagères 2014 sera facturée sur votre avis d'imposition de taxe foncière 2014.

Vos Elus délégués au SIRTOM : Gérard BAGNOL – Philippe TILLET

CONTACT SIRTOM N° VERT 0800 204 054 ou sur internet : www.sirtom-région-brive-net/actualités

Philippe TILLET
Conseiller Communautaire
1er adjoint

S.V.P. STOP AUX INCIVILITÉS !

Depuis plusieurs mois, la municipalité déplore des dépôts d'ordures ménagères et autres déchets sur l'esplanade des colonnes enterrées. Vous avez une déchèterie à proximité à Montplaisir. De plus, consécutivement à plusieurs interventions de vos élus, vous avez depuis le 12 mai 2015 des ramassages à la quinzaine des emballages et journaux grâce aux bacs jaunes. Malgré ce service de ramassage, les incivilités perdurent. Certains de nos administrés ne se contentent plus de déposer leurs ordures sur l'esplanade proche du terrain de tennis, mais vont jusqu'à les déposer devant les bâtiments communaux. Après quelques petites investigations et surveillance, le Maire a constitué un dossier comptant une dizaine d'administrés de la commune, afin d'être prêt en cas de récidive à déposer plainte contre ces contrevenants identifiés. A savoir que l'amende peut s'élever jusqu'à 1500 euros. Sachez que le Maire est prêt à prendre toutes ses responsabilités en ce sens, mais naturellement il espère vivement ne pas être obligé d'en arriver là.

Soyons tous adultes et responsables.

Faisons en sorte de stopper ces infractions inacceptables!

www.jugeals-nazareth.fr

Un petit-déjeuner anglais à l'école !

Mardi 21 avril au matin, pendant le temps scolaire, les enfants de CM1 et de CM2 ont participé à la préparation d'un véritable breakfast anglais, et l'ont savouré ensuite. Ils ont eu la joie de goûter aux "eggs and bacon, sausage" agrémentés des fameux "baked beans, mushrooms" et autre "hash browns"... Ils se sont régalés et, étonnamment, il y avait peu de restes ! Merci à la cantinière de nous avoir prêté ses fourneaux (en espérant que cela ne lui ait pas occasionné trop de gêne). (Toutes les photos sur le site www.jugeals-nazareth.fr).

Pierre



La vie associative

Club de football Jugeals-Noailles

L' A.S. Jugeals Noailles l'a fait, tâche pourtant difficile à faire sur le terrain de Boussac, les joueurs repartent avec les quatre points. Quatre points significatifs de leur montée en PH. C'est désormais officiel, l'année prochaine :

l'équipe de Jugeals-Noailles évoluera en Promotion d'honneur !

Le sort s'est joué ce samedi soir à Boussac avec la victoire de l'ASJN de 2 à 1 avec des réalisations de N.Cérou et L. Meynard. L'arbitre siffle la fin de la rencontre, la délivrance se lit sur tous les visages entre joies et pleurs, surtout pour le Président Alexandre Boudet.

Pour finir la saison en apothéose, l'ASJN se qualifie pour la 2ème année consécutive pour la :

Finale de la Coupe de la Corrèze contre Egletons à Tulle le 6 juin à 18h00.

La réserve, déjà assurée de monter en deuxième division, affrontait Collonges/Chauffour pour un match qui se termina par un nul : 2 à 2 avec un but de J.Ramanana et un de Y.Chamsidine. Un match qui va servir de préparation pour le 1/4 de final de Maurice Leblanc : victoire et qualification pour la :

1/2 finale de la Coupe Maurice Leblanc contre Saint Robert à Ussac le 31 mai à 15h00.

En ce qui concerne la C : défaite 7 buts à 3 avec 2 réalisations de Y. Schuller et une d'A. Vasquez.



Le 2ème adjoint
Emmanuel MAZAUDOUX
Affaires scolaires



ASJN